

NATIONS UNIES CONSEIL DE SECURITE



Distr. GENERALE

S/12066 3 mai 1976 FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 3 MAI 1976, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'EGYPTE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Je vous écris au sujet des derniers événements survenus sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, qui sont la conséquence de la situation déplorable créée par la poursuite de l'occupation de ces territoires par Israël et qui manifestent de façon éclatante la condamnation des pratiques terroristes israéliennes par le peuple palestinien. Cette condamnation est à l'origine de soulèvements du peuple palestinien tout entier, qui a ainsi exprimé son opposition catégorique à la poursuite de l'occupation israélienne et sa volonté inébranlable d'y mettre fin, ainsi qu'aux pratiques terroristes d'Israël.

Il ne fait aucun doute qu'en persistent dans sa politique expansionniste d'agression dans les territoires occupés, en y installant des colonies aux dépens des propriétaires légitimes, en bouleversant la composition de la population des territoires occupés et en profanant sans vergogne des Lieux saints et des sanctuaires sacrés aux yeux des musulmans et des chrétiens, Israël a provoqué une explosion de colère parmi les Palestiniens, qui sont maintenant plus résolus que jamais à résister à l'agression dont ils sont victimes.

Les autorités israéliennes ont recouru à une campagne terroriste d'une rare violence, qui a coûté la vie à de nombreux civils innocents et au cours de laquelle des milliers de civils sans armes, dont des femmes et des enfants, ont été arrêtés, battus et persécutés; en conséquence, la situation dans la région, déjà grave, a encore empiré. Les actes que je viens d'évoquer constituent un défi flagrant à la conscience internationale, sont contraires aux principes et aux résolutions des Nations Unies, constituent une violation flagrante des Conventions de Genève et des droits de l'homme et font directement obstacle aux efforts déployés pour instaurer la paix au Moyen-Orient; cela étant, et Israél devant porter la responsabilité de ces actes, qui font obstacle à l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, je demande, d'ordre de mon gouvernement, que le Conseil de sécurité se réunisse d'urgence pour examiner la détérioration persistante de la situation qu'entraînent les pratiques israéliennes susmentionnées et invite l'Organisation de libération de la Palestine à participer au débat.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies.

(Signé) Esmat ABDEL MEGUID

